



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Toutes mes démarches

Dans quel cadre souhaitez-vous contacter la Caisse nationale militaire de sécurité sociale ?


Attention, si votre demande concerne un assuré de la CNMSS en particulier, veuillez mentionner impérativement son numéro de sécurité sociale dans le texte de votre message.

Communiquez votre adresse courriel

[▶ En savoir plus](#)

Afin d'optimiser vos échanges avec ses services, la CNMSS vous propose de recevoir par courrier électronique, **dès le lendemain de l'ordonnancement de vos lots**, des consignes claires et précises sur le traitement de vos flux.

> Téléphone : 04 94 16 97 01
> Télécopie : 04 94 16 38 93

 Nous contacter


Remboursement des frais de soins par téléphone / télécopie

[▶ En savoir plus](#)

> Téléphone : 04 94 16 97 01
> Télécopie : 04 94 16 38 32

Remboursement des frais de soins par courrier électronique

[▶ En savoir plus](#)

 Nous contacter

Remboursement des factures des aides à domicile et des secours

[▶ En savoir plus](#)


 

Accident du travail (APIAS)

[▶ En savoir plus](#)

Affection Présumée Imputable au Service (APIAS)

> Téléphone : 04 94 16 97 01
> Télécopie : 04 94 16 38 93

 Nous contacter


Assistance technique télétransmission

[▶ En savoir plus](#)

Pour tout renseignement sur :

- > la connexion pour la télétransmission HORS SESAM-Vitale
- > le démarrage de la télétransmission SESAM-Vitale

> Télécopie : 04 94 16 38 32


 Nous contacter

Cures thermales

[► En savoir plus](#)

Prise en charge

> Télécopie : 04 94 16 38 32


 Nous contacter

Contrôle médical

[► En savoir plus](#)

Avis médical

> Télécopie : 04 94 16 37 65


 Nous contacter

Contrôle dentaire

[► En savoir plus](#)

Avis dentaire


> Télécopie : 04 94 16 37 65

 Nous contacter

Bilan ou examen de santé

[► En savoir plus](#)

> Télécopie : 04 94 16 38 32

 Nous contacter


Recours amiable

[► En savoir plus](#)

Les décisions opposant un refus (ou une limitation) à une demande de prestations en nature de l'assurance maladie maternité, d'affiliation au régime militaire ou d'accord préalable ainsi que les notifications de reversement des prestations indûment perçues peuvent faire l'objet d'un recours amiable.

Le recours doit être motivé et vous devez joindre tous les justificatifs nécessaires à l'examen de la demande ainsi qu'une copie de la décision contestée.

> Télécopie : 04 94 16 95 35

 Nous contacter


EN SAVOIR PLUS

► [Recours contre les décisions de la CNMSS](#)

Demande de délai de paiement

[► En savoir plus](#)

Vous avez reçu une notification de reversement de prestations indûment perçues et souhaitez bénéficier d'un délai de paiement pour le règlement de cette dette.

 Nous contacter


Demande de remise de dette

[► En savoir plus](#)

Demande de remise de dette

[► En savoir plus](#)

Vous avez reçu une notification de reversement de prestations indûment perçues et souhaitez obtenir une remise gracieuse de dette.


 [Nous contacter](#)

Section comptabilité des prestations

[► En savoir plus](#)

Renseignements relatifs aux anomalies de coordonnées bancaires, après réception du relevé de décompte.

[> Télécopie : 04 94 16 38 08](#)

 [Nous contacter](#)

Section Etablissements publics de santé et privés d'intérêt collectif

[► En savoir plus](#)

